

avait envoyé sa femme et ses enfants à Compiègne avec une partie de ses biens. Chargé lui-même, quelques jours après, d'une mission pour les bourgeois de cette ville, dont il était fort connu, Rose fut appréhendé au nom du roy par le prévôt forain et jeté en prison. En vain alléguait-il être cleric pour échapper à la juridiction du Bailli de Senlis, on lui rasa la tête et, « bien qu'il n'eût aucune chose meffait ou délinqué contre le roy ou les nobles, lui fut fait copper la tête ». Ses biens, saisis et confisqués, sa veuve, sans ressource, fit appel au pouvoir royal, qui entendit sa demande.

« Comme ladite Jeanne ne saurait pain gagner, dit le Dauphin Charles, dans les Lettres de rémission délivrées à Paris au mois de septembre 1358, ni auroit de quoi vivre et nourrir trois petits enfants qu'elle a, mais les verroit mendier et être toujours en grande pauvreté et misère ; voulant sur ce *équité et miséricorde précéder rigueur*, Nous, à ladite Jehanne, dégarpie de feu Jean Rose et à ses dits enfants, avons remis, quitté, donné et délaissé, tous les biens quelconques, meubles et héritages que tenoient et possédoient lesdits conjoints avant la mort dudit Jehan. »

M. l'abbé Morel fait passer ensuite sous les yeux de ses collègues un remarquable manuscrit du xvi^e siècle appartenant à la communauté des SS. Religieuses de Domfront.

C'est un office noté de Saint-Front, patron du village. Ce volume de 44 feuillets a gardé les ais en bois de hêtre de sa reliure primitive : les armoiries d'Ainval et de Wallon qu'il renferme indiquent à la fois sa date et le nom du Seigneur pour qui il fut composé : Claude d'Ainval qui épousa, en 1512, Marguerite de Wallon, héritière de la terre de Domfront. Neuf miniatures, dont plusieurs fort délicates, sont placées en tête des leçons des matines. Ce sont : le baptême de Saint-

Front ; Saint-Front chassant un démon ; Saint-Front recevant de Saint-Pierre le bâton avec lequel il ressuscitera Saint-Georges ; la résurrection de Saint-Georges à Bolsena ; Saint-Front à Vésonne rendant la vue à un aveugle ; Saint-Front brûlant la statue de Vénus ; Saint-Front traîné devant un tribunal ; Saint-Front condamné à mort, martyr de ses quatre compagnons martyrisés.

M. le docteur Lesguillons remet à la prochaine séance la communication d'un registre des comptes du bureau de charité de la ville de Compiègne.

Comme tous les ans, à pareille époque, la Société s'ajourne au mois de novembre prochain.

La séance est levée à trois heures et demie.

R. DE MAGNIENVILLE.
